

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2010**

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : F. POTTIER donne procuration à E. ROULLEAU, J-M. AURIOL donne procuration à N. BOITELLE, M. BOULAY.

Secrétaire de séance : Mme S. JOCARD.

Approbation et signature du PV de la réunion du 26 mars 2010.

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CORNE DU CERF**

**Le résultat cumulé de fonctionnement 2009 étant déficitaire de 257,68 €, il sera reporté au budget primitif 2010 et ne fera pas l'objet d'affectation.**

Le Maire et E. ROULLEAU exposent et commentent le projet de budget primitif qui a été préparé en commission.

**Le conseil vote le budget primitif 2010 du lotissement de la corne du cerf qui s'équilibre à 1 434 023 € en section de fonctionnement et à 1 422 226 € en section d'investissement qui prévoit les dépenses relatives à l'extension du lotissement avec 4 lots supplémentaires.**

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Maire et E. ROULLEAU exposent et commentent le projet de budget primitif qui a été préparé en commission. Les résultats 2009 de chaque section étant positifs, le résultat de fonctionnement 2009 est reporté en 2010.

**Le conseil vote le budget primitif 2010 du service assainissement qui s'équilibre à 150 647 € en section d'exploitation et à 45 205 € en section d'investissement.**

**VOTE DES TAUX DES 3 TAXES D'IMPOTS DIRECTS :**

Le produit attendu avec les mêmes taux que 2009 est de 180 437 € plus 13 361 € d'allocations compensatrices. Il est proposé de procéder à une augmentation des taxes communales. Après débats, **le conseil municipal** (par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE) **décide d'augmenter les taxes communales de 4 % pour l'année 2010 et fixe les taux suivants : taxe d'habitation 15,53 % (14,93 % en 2009), taxe foncière sur le bâti 18,29 % (17,59 % en 2009) et taxe foncière sur le non bâti inchangée à 52,80 %.** Le produit pour 2010 devient 186 681 € (soit une recette supplémentaire de 6 244 €).

**BUDGET COMMUNAL**

**Le conseil municipal décide d'affecter en 2010 le résultat excédentaire 2009 de fonctionnement d'un montant de 174 550,99 € pour partie à la section d'investissement pour 35 537,15 € afin de couvrir le besoin de financement. Le reliquat sera reporté en fonctionnement pour 139 013,84 €.**

Le Maire et E. ROULLEAU exposent et commentent le projet de budget primitif qui a été préparé en commission.

Les nouveaux investissements sont acceptés par le conseil pour une somme de 339 300 € et concernent principalement les travaux rue de Touche Moreau (trottoirs, aménagements de sécurité, enrobé, enfouissement des réseaux), l'aménagement du clos de la Muloitière, une cireuse pour la salle polyvalente, une fenêtre pour le logement communal et des logiciels informatiques pour la mairie.

**Le conseil vote le budget primitif communal 2010 qui s'équilibre à 693 509 € en section de fonctionnement et à 416 258 € en section d'investissement.**

.../...

#### **PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE : FCTVA :**

Le Maire informe que dans le cadre du plan de relance de l'économie, des dispositions sont prévues pour les communes afin d'obtenir le versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA en 2010 pour les travaux réalisés en 2009 à condition de s'engager par convention à accroître les dépenses d'investissement en 2010 par rapport à la moyenne des investissements des années 2005-2006-2007 et 2008. Pour que la commune d'Orchaise puisse bénéficier de cette mesure, elle doit réaliser au moins 232 415 € d'investissements en 2010 (montant de référence).

**Les montants inscrits au budget 2010 en dépenses réelles d'investissement étant de 339 300 € (soit une augmentation de 46 % par rapport au montant de référence) le conseil autorise le Maire à conclure avec l'Etat la convention permettant de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA en 2010 au titre des dépenses réalisées en 2009.**

#### **DEMANDE D'EXONERATION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association ASLO Pétanque demande par courrier en date du 30 mars 2010 l'exonération du paiement de la location de la salle polyvalente dû par l'association lors de l'organisation d'une soirée le 16 février 2008 pour le motif que le bilan financier de la soirée a dégagé un résultat presque négatif.

Après débat, **le conseil municipal** (par 7 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS) **décide de ne pas accorder d'exonération à l'ASLO Pétanque pour la location de la salle polyvalente du 16/02/2008.**

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

- Le Maire :
  - distribue un tableau de propositions de prix pour les 4 lots supplémentaires du lotissement de la Corne du Cerf et demande au conseil de réfléchir pour la prochaine réunion,
- P. ULMI :
  - informe que la citerne à gaz installée pour les vestiaires du stade est opérationnelle.

Séance close à 22 h 30.

Prochain conseil : VENDREDI 30 AVRIL.

Fait à Orchaise, le 2 avril 2010  
Le Maire,

Gérard CHARZAT